



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



14203763

Tribunal de Commerce de Tournai
déposé au greffe le

Greffe

26 OCT. 2014

N° d'entreprise : 0401.269.402

Dénomination

(en entier) : MAISON DE LA SAINTE UNION dite LA SOLITUDE

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue du Moulin 13, 7503 FROYENNES

Objet de l'acte : Délégation de signature

Le conseil d'administration du 19 septembre 2014 accorde un délégation de signature sur le compte BNP Paribas Fortis à :

Mr Picou luc pour le compte BE 06 2750 0009 47 22

Mme Bourel Bernadette et Mme Lenne Marie Paule pour le compte BE 44 0017 3326 8445

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature